

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Publication : 24/10/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 4 octobre 2024

<b>Nombre conseillers :</b>
En exercice : 48
Présents : 32 (dont 22 en visioconférence*)
Votants : 40 (dont 8 pouvoirs)
▪ Dont pour : 40
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Jaqueline FAVORINUS

Délibération n°2024.10.05/580

**Bilan de la  
Concertation préalable  
à la création de la  
zone d'aménagement concerté  
de Perrin**

Rapporteur

M. Jacques BANGOU

Vice-président de la commission  
aménagement de l'espace communautaire

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 24 OCT. 2024

- publication sur le site internet  
ou notification, le : 30 OCT. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

5<sup>ème</sup> séance de l'année

Séance du 11 octobre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vendredi 11 octobre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel au siège (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 32 conseillers communautaires

**Président** : M. Eric JALTON

**Vice-présidents** : M. Dominique BIRAS\* (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA\* (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Georges BREMENT\* (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES\* (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY\* (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE\* (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER\* (13<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau** : Mme Corinne PETRO\*- M. Pierre THICOT\*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM\*- M. Georges DAUBIN\*- M. Jean-Luc CELIGNY\*- Mme Lyliane PIQUION\*- M. Fabert MICHELY\*

**Autres conseillers communautaires** : Mme Johane DAHOMAS\*- Mme Sandra ENJARIC\*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE\*- Mme Marie-Andrée MANDIL\*- Mme Magaly MARCIN\*- M. Alix NABAJOH\*- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- M. Dominique THEOPHILE\*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS\*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 8

**Vice-présidents** : Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Magaly MARCIN**Autre membre du bureau** : M. William SURDIN à M. Fulbert HENRY

**Autres conseillers communautaires** : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS à Mme Johane DAHOMAS

Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS à Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

M. Michel MADO à Mme Murielle JABES

M. Rosan RAUZDUEL à M. Dominique BIRAS

En cours de séance :

**Vice-président** : M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL (*momentanément : arrivée en cours de séance*)

Nombre de conseillers absents excusés : 4

**Vice-président** : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)

En cours de séance :

**Autres conseillers communautaires** : Mme Maddly GARGAR- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alain SOREZE-EUGENE (*pouvoir à Mme Maddly GARGAR*)

Nombre de conseillers absents non excusés : 4

**Autre membre du bureau** : Mme Tania GALVANI

**Autres conseillers communautaires** : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants, L. 311-1 et suivants ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2018.12.06/617 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2018 relative à la programmation urbaine du quartier de Perrin ;
- VU la délibération n°2019.06.05/693 du conseil communautaire en date du 28 juin 2019 définissant les objectifs et les modalités de la concertation préalable à la zone d'aménagement concerté ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le plan local d'urbanisme de la ville des Abymes approuvé le 23 décembre 2011 ;
- VU le bilan de la concertation annexé à la présente délibération pour en faire partie intégrante,

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** l'organisation de la concertation publique menée conformément aux modalités prévues ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** que les éléments relevés au cours de la concertation ont été pris en compte dans le scénario d'aménagement ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission aménagement de l'espace communautaire réunie le 13 juin 2024 ;

Sur proposition du président,

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** D'approuver les conclusions du rapport tirant le bilan de la concertation.

**ARTICLE 2-** D'approuver la synthèse des observations et propositions des acteurs concertés avec indication de celles dont il a été tenu compte pour l'élaboration du projet d'aménagement de la ZAC de Perrin.

**ARTICLE 3-** D'autoriser le président de la Communauté d'agglomération CAP Excellence à poursuivre les démarches nécessaires à la création de la ZAC de Perrin.

**ARTICLE 4-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président du Conseil régional, à Monsieur le président du Conseil départemental, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à l'ensemble des conseillers communautaires ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération sera affichée pendant un mois à CAP Excellence Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **22 OCT. 2024**

Le président de séance

Le président

Eric JALTON



La secrétaire de séance

La conseillère communautaire

Jaqueline FAVORINUS

- Délibération transmise à Monsieur le préfet de la Région Guadeloupe, le **24 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le président du Conseil régional de la Guadeloupe, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le président du Conseil départemental de la Guadeloupe, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise aux conseillers communautaires, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le **30 OCT. 2024**

